

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

Numéro 020 – Mars 2017

Quoi de neuf à Limersheim ?

L'année 2017 commence par un nombre important de travaux.

Ainsi, vous avez tous et toutes remarqué la présence de nombreuses camionnettes pour les travaux de pose de la fibre optique.

Ce chantier, important pour l'ensemble de la population, avance dans les délais annoncés. En effet, près de 90 % du réseau de transport principal a été posé à ce jour.

Vous avez également été très nombreux à répondre au questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres. Ce ne sont pas moins de 200 formulaires (papier ou internet) qui ont été retournés à la mairie et transmis à l'entreprise Rosace.

Pour information, les formulaires comportant une adresse courriel seront prochainement destinataires d'une « Newsletter » indiquant l'avancée du chantier.

Cette année, la Commune a également décidé de continuer son programme de renouvellement de l'éclairage public. Ainsi, l'éclairage public sera renouvelé dans les rues du Fossé, Circulaire, Binnen, impasse de la Forge, ...

Les travaux d'éclairage public dans les rues du Fossé et Binnen s'accompagnent également d'un chantier d'enfouissement du réseau télécom.

Des travaux de voiries seront également lancés dans les rues Binnen, du Lin et des Noyers.

Concernant nos bâtiments, l'audit énergétique du bâtiment de la place de l'église est aujourd'hui terminé. Les appels d'offres d'architecte et la consultation des entreprises seront lancés au cours de l'année 2017 afin de créer 2 logements en duplex dans l'ancien logement de l'instituteur non occupé à ce jour.

Ces travaux de réhabilitation permettront également de réaliser des travaux d'isolation permettant ainsi un classement BBC du bâtiment.

Pour information, l'ensemble de ces travaux a fait l'objet de demande de subventions auprès de l'État, la Région et le Département.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

Bibliothèque

Lundi	de 16h00 à 16h45
Mercredi	de 11h00 à 12h00
Vendredi	de 15h45 à 16h45
Samedi	de 14h00 à 15h00



Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi	de 09h00 à 12h00
Mardi	de 09h00 à 12h00
Mercredi	de 09h00 à 12h00
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les Jeudis de 18h30 à 20h00, avec possibilité de rendez-vous.

Déclarations préalables

Demandeur



Objet

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

KIMMENAUER Frédéric

Abri ouvert

A : 05/01/2017

DE JONG Philippe

8 A, rue Circulaire

Remplacement des menuiseries extérieures

A : 19/01/2017

BOTTEMER Jean-Luc

3, rue Valpré

Remplacement d'une porte, fenêtres, tuiles et ajout d'un velux

A : 13/02/2017

ZEINDLER Isabelle

37, rue Circulaire

Surélévation pour l'ajout d'une pièce au dessus du garage

A : 07/02/2017

GRAD Louis

1, rue des Frênes

Remplacement de la porte d'entrée

A : 06/02/2017

ECKERT Jeannot

Installation d'une piscine et fermeture de la terrasse

A : 15/02/2017

Permis d'aménager

Demandeur



Objet

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

Ste IMMU

Lotissement privé "LES JARDINS DE MATHILDE"

10 lots

Lieudit Hinter dem Dorf, rue du Verger

A : 22/02/2017



Bientôt un nouveau Site en ligne



Don Du Sang

Chaque année, près de 3 millions de dons sont recueillis dans les 151 sites de prélèvement et les 40 000 collectes mobiles organisées sur tout le territoire. Chaque étape du parcours est strictement contrôlée, afin de garantir la sécurité du donneur et celle du receveur, dans des conditions optimales.

Pour donner son sang, il faut être majeur et avoir entre 18 et 70 ans. Pour donner son plasma et ses plaquettes, il faut avoir entre 18 et 65 ans.

Une fois arrivé sur la collecte, et après avoir été accueilli par une secrétaire de l'EFS qui enregistre son inscription, **le candidat au don remplit un questionnaire pré-don.**

Puis il est reçu par un médecin pour un entretien confidentiel, qui s'assure que le don ne présente pas de risque ni pour lui ni pour le receveur. **Déclaré apte, le donneur signe alors une fiche qui matérialise son consentement, contresignée par le médecin.**

Il est ensuite accueilli par une infirmière qui prélève les tubes échantillons qui serviront aux analyses.

Le prélèvement peut alors commencer, pour une durée moyenne de dix minutes.

Une collation est ensuite offerte.

Après un don de sang, il est important de se restaurer et de s'hydrater. Ce temps de convivialité permet à l'équipe de collecte de garder un œil sur le donneur : selon les organismes, un don de sang peut parfois affaiblir ! Il est d'ailleurs conseillé de ne pas pratiquer d'effort violent dans les heures qui suivent.

Il faut compter entre 30 et 45 minutes pour l'ensemble du parcours du donneur.

La prochaine collecte de sang aura lieu

**Le Vendredi 28 avril 2017
de 18 h 00 à 20 h 30 au Foyer Club Saint Denis**

Venez nombreux.

L'inscription en Mairie



Lorsque vous emménagez à Limersheim, il faut vous présenter à la mairie avec votre livret de famille ou vos papiers d'identité pour vous inscrire.

Cette inscription, obligatoire en Alsace - Moselle du fait de l'application du droit local, accélérera votre intégration dans la commune et facilitera les rapports avec la mairie pour d'éventuelles démarches administratives

La déclaration domiciliaire est **obligatoire en Alsace-Moselle** (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) depuis 1883. C'était à l'époque du rattachement de ces départements à l'Allemagne, pays où la déclaration domiciliaire existe.

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination.

Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport

Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale, téléchargeable sur le site www.service-public.fr

Attention : Vous pouvez effectuer cette démarche chez vous.

Le formulaire est intitulé "AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (ASST) D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE". Il est divisé en cinq sections :

- 1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS** : Nom, Prénoms, Date et lieu de naissance, Pays de naissance.
- 2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNAIRE DE L'AUTORISATION** : Nom, Prénoms, Date et lieu de naissance, Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher le cas), Adresse, Code postal, Commune, Pays, Téléphone (recommandé), Courriel (recommandé).
- 3. DURÉE DE L'AUTORISATION** : La présente autorisation est valable jusqu'au (date), Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature. Remarque : une autorisation après le 15 janvier 2017 ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.
- 4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE** : À compléter sur l'original (cocheter les présentes déclarations) : DATE (date) Signature du titulaire de l'autorité parentale. À compléter en cas de présence de plusieurs titulaires de l'autorité parentale.
- 5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNAIRE PRÉSENTÉ À L'APPUI DE L'AUTORISATION** : Type de document (cocher le cas) : Carte nationale d'identité, Passeport, Autre. Prénoms, Date de délivrance, Par (cocher le document) : La présente autorisation est valable jusqu'au (date) et ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature. Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature. Remarque : une autorisation après le 15 janvier 2017 ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

Recensement de la population

Le recensement de la commune est terminé. Je tiens à remercier toute la population qui s'est mobilisée, ainsi que notre agent recenseur, Marie Jeanne, sans oublier Anna, notre coordinatrice communale pour que cette enquête soit réalisée dans de bonnes conditions !

Nous pouvons cependant d'ores et déjà vous indiquer quelques chiffres :

Près de 65% des habitants ont répondu par internet.

Le nombre de logements recensés est de 286

Le nombre d'habitants ayant rempli un bulletin individuel est de 652

Nous connaissons en fin d'année le nombre d'habitants résidents à Limersheim, après récolement de l'enquête par l'INSEE.

Rendez-vous pour le prochain recensement en 2022 !!!



Élection présidentielle

Le bureau de vote se tiendra en salle des cérémonies **de 8h00 à 19h00** les dimanches 23 avril et 07 mai 2017.



Le vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sur internet «Formulaire CERFA n° 14952*01»

Durée de validité :

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

Où faire établir sa procuration et quand ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration sera soit le Tribunal d'Instance, la Gendarmerie ou la Police Nationale ou l'Ambassade de France pour les résidents à l'étranger. Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration de vote mais les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

Qui peut voter par procuration ?

3 grandes catégories de personnes sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :

- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
- Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Les démarches à accomplir :

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- du formulaire de vote par procuration : s'il a rempli le formulaire disponible en ligne et l'a imprimé

Semaine des alternatives aux pesticides

Depuis 10 ans, à l'initiative du SDEA, sont proposées de multiples animations à travers la région. Renseignez-vous sur le site pour les connaître.

<http://www.mission-eau-alsace.org/wp-content/uploads/2017/02/Brochure-SAP17.pdf>

Beaucoup d'entre vous ont adopté le purin d'ortie pour faire pousser vos jeunes plants et vos cultures. 2 autres plantes connues et faciles à identifier dans la nature peuvent vous être utiles:

- **La consoude**

Riche en potasse, le purin de consoude complète le purin d'ortie et favorise la floraison et la fructification. La recette est la même : 1kg de feuilles dans 10 litres d'eau (de préférence de pluie) à remuer tous les jours. Lorsque aucune bulle ne remonte plus au brassage, le filtrer grossièrement puis à travers un tissu fin.

On l'utilisera environ 1 fois par mois en arrosage et dilué à 1/10ème.

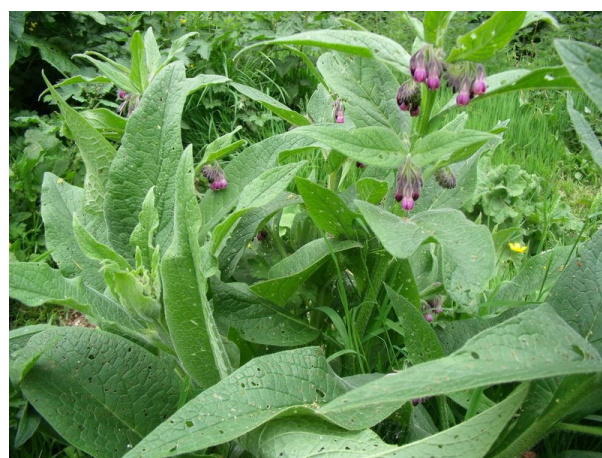
Le conserver à l'abri de la lumière dans un endroit frais

- **La prêle des champs**

Riche en silice, elle renforce la résistance des plantes aux maladies cryptogamiques : oïdium, mildiou, rouille, cloque, tavelure.

Faire bouillir pendant 20mn 200 gr de plantes sèches dans 10 litres d'eau.

Diluer au 1/5ème et pulvériser en préventif tous les quinze jours sur les cultures sensibles (se conserve au frais une quinzaine de jours).



Journée Verte



La Commune de Limersheim, en collaboration avec le Conseil Municipal des Enfants, organise sa traditionnelle journée Verte le samedi 1^{er} avril 2017.

Le matin, différents groupes se partageront les zones pour ramasser les débris autour du village. Les gants et les gilets haute-visibilité seront mis à disposition par la commune.

Venez nombreux, en famille ou entre amis pour réaliser ce geste civique !!! Jusqu'au CE1 inclus, les enfants devront être accompagnés d'un adulte. Pour les autres, l'autorisation parentale ci-jointe devra être ramenée le jour de la manifestation.

Après l'effort du matin, un repas convivial sera donné à l'atelier du charron offert par la commune aux nombreux bénévoles.

L'après-midi sera l'occasion pour les enfants et les jeunes de décorer le village et d'installer une ambiance pascale et printanière dans toutes les rues de notre village.

Les récompenses du concours de décoration des œufs seront aussi remises en fin de journée.
Surprise.. surprise..

Il n'y a pas d'âge pour s'occuper de notre environnement. Nous comptons sur chacun de vous.

En résumé

- 9h30 Rassemblement à l'atelier du Charron.
- 10h00 Départ pour le ramassage des débris autour du village
- 12h00 Repas pris en commun à l'atelier du charron offert par la commune.
- 14h00 Décoration du village par les enfants.
- 16h00 Fin de la journée.

Purges du réseau d'eau potable

La prochaine campagne de purges du réseau d'eau potable s'effectuera **du 27 au 30 mars prochain.**

Pendant cette période, une baisse de pression pourra être observée.

Cette durée peut varier en fonction de la qualité de l'eau rencontrée.



Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 20
Mars 2017 édité par la Mairie de Limersheim

Le Maire,




Stéphane SCHAAL

Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

27 - 30 Mars

Purges du réseau d'eau

1^{ER} Avril

Journée Verte

Rendez vous à 10h à l'atelier du Charron.

9 Avril

Dimanche des rameaux

Vente de gâteaux après la messe.

23 Avril

**Élection présidentielle
Premier tour**

Ouverture du bureau de 8h à 19h

28 Avril

Don du Sang

L'Association pour le Don de Sang bénévole de Limersheim vous accueillera à bras ouverts à la collecte qui sera suivie de l'Assemblée Générale de l'association.

7 Mai

**Élections présidentielles
Deuxième tour**

Ouverture du bureau de 8h à 19h

19 Mai

Fête des voisins

3ème édition de la fête des voisins à Limersheim.

28 Mai

Premières Communions



Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

11 Juin

Marché aux puces

Traditionnel marché aux puces organisé par le Foyer Club Saint Denis dans les rues du village.

23 Juin

Après midi Aînés à l'école

Les enfants de l'école accueillent les seniors pour leur présenter le spectacle de fin d'année.

11 Juin

Élections législatives

Premier tour

Ouverture du bureau de 8h à 18h

30 Juin

Fête de l'école

17 Juin

Ramassage de vieux papiers

8 Juillet

Feu de la Saint Jean

Soirée festive organisée par le corps des sapeurs pompiers de Limersheim.

18 Juin

Élections législatives

Deuxième tour

Ouverture du bureau de 8h à 18h

20 Juillet

Concours des maisons fleuries

Autorisation parentale

Nous les parents:

Noms/prénoms

Nous autorisons notre enfant mineur (à partir du CE2) _____

à participer à **la journée verte du 1^{er} avril 2017** et aux diverses activités proposées dans ce cadre à travers les rues du village et ce de 10h à 16h00.

Compagnie d'assurance: _____

Date et signature des parents:

N° de police: _____